

Décisions du conseil communal du 23 mars 2006

Sur le 1^{er} objet à l'ordre du jour : ASBL Sports – Délassement : Budget exercice 2006 – Approbation

D'approuver le budget de l'exercice 2006 dressé par l'A.S.B.L. « Sports Délassement ». Un montant de 65.000 euros sera ajouté en modification budgétaire n°1 à l'article 76402/332-02 afin que le subside communal soit identique au subside sollicité.

Sur le 2^e objet à l'ordre du jour : Fabrique d'Eglise Protestante : Compte exercice 2005 et Budget exercice 2006 – Avis à émettre

D'émettre un avis favorable à l'approbation du compte dressé pour l'exercice 2005 par l'Eglise protestante de Fontaine-l'Evêque.

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget dressé pour l'exercice 2006 par l'Eglise protestante de Fontaine-l'Evêque.

Sur le 3^e objet à l'ordre du jour : Finances : engagement et liquidation des dépenses facultatives relatives à l'organisation du carnaval avant l'approbation du budget 2006 - Ratification

De ratifier la délibération du collège échevinal du 21 février 2006 autorisant l'engagement et la liquidation de 5.500 euros représentant les subventions aux sociétés carnavalesques suivant la répartition suivante :

Détail des sociétés carnavalesques	Montant du subside
Les Gillés du Centre	900 euros
Les Bons Amis du Coin	900 euros
Les Vrais Amis de Bruyères	900 euros
Les Gillés des Bruyères-Polvez	900 euros
Les Borsalino	200 euros
Les Paysans	900 euros
Les Grands Pères	200 euros
Les enfants de la Bourlette	600 euros
Total	5.500 euros

et de payer les dépenses indispensables pour un montant de 10.000 euros, au comité du folklore pour l'organisation du carnaval 2006.

Sur le 4^e objet à l'ordre du jour : Finances : Zone de police Binche-Anderlues – Contribution financière 2006 - Notification

La notification est faite au conseil qui n'émet aucune observation

Sur le 5^e objet à l'ordre du jour : Communauté Urbaine du Centre : Participation financière de la commune – Notification

La notification est faite au conseil qui n'émet aucune observation

Sur le 6^e objet à l'ordre du jour : Marchés publics : Acquisitions diverses - Décision

D'approuver le principe d'acquisition de 10 panneaux d'affichage pour un montant estimé à 2.460 euros HTVA. Cette dépense sera financée par le biais d'un prélèvement sur le fonds de réserve. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

Sur le 7^e objet à l'ordre du jour : Site SAE/LS242 dit « Gare et Entrepôts » : Travaux d'assainissement et aménagement en espace public – cahier des charges pour la désignation de l'auteur de projet – Approbation

D'approuver le cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet pour les travaux d'assainissement et d'aménagement du site SAE/LS242 dit « Gare et Entrepôts » à Anderlues. L'auteur de projet sera désigné par procédure négociée sans publicité.

Sur le 8^e objet à l'ordre du jour : Travaux publics : Entretien extraordinaire de la voirie – exercice 2006 – Approbation du cahier des charges

D'approuver le principe de réfection de voirie pour l'exercice 2006 et de fixer la liste des rues à entretenir. D'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'entretien et d'enduisage de différentes voiries exercice 2006.

Sur le 9^e objet à l'ordre du jour : Plan mercure : approbation du cahier des charges

D'approuver le principe de réfection de voirie et de fixer la liste des rues à entretenir dans le cadre du plan mercure. D'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'entretien et d'enduisage de ces différentes voiries.

Sur le 10^e objet à l'ordre du jour : Voiries : Acquisition voirie et accotement ruelle du Facteur – Décision définitive

D'acquérir, par voie de gré à gré, la parcelle de terrain en nature de voirie et accotement située ruelle du Facteur, paraissant cadastrée Son B n° 619g, d'une contenance d'après mesurage de 1.235 m² soit 12 ares 35 ca, appartenant à X. L'acquisition sera réalisée à titre gratuit et pour cause d'utilité publique. Le projet d'acte est approuvé et restera annexé à la présente. Le Bourgmestre et le Secrétaire communal seront chargés de la signature de l'acte qui sera passé à l'intervention du Bourgmestre en exécution de l'article 9 de la loi du 27 mai 1870.

Sur le 11^e objet à l'ordre du jour : I.D.E.A. : Reprise voirie interne zone d'activités économiques à l'angle des rues du Terril et de la Résistance – Décision de principe

Le principe de la reprise par notre commune, pour un euro symbolique, de la voirie interne ainsi que de ses accessoires, créée par l'IDEA dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activité Economique à l'angle des rues de la Résistance et du Terril sur le territoire de la Commune d'Anderlues, et ce, après la réception provisoire. Le Collège échevinal est chargé de l'approbation des travaux de remise en état de ladite voirie et de la réception provisoire. Le Conseil communal statuera définitivement sur la reprise de la voirie et de ses accessoires après approbation des travaux de remise en état et réception provisoire par le Service Voyer du Ressort et approbation Du plan de bornage dressé par le géomètre expert de l'IDEA.

Sur le 12^e objet à l'ordre du jour : CPAS : Mise à disposition du bâtiment préfabriqué situé dans le parc rue Paul Janson – Décision

Le bâtiment préfabriqué présent dans le parc rue Paul Janson sera mis à disposition du C.P.A.S. en vue d'y installer le service buanderie, et ce, sous réserve qu'aucune disposition particulière au détriment du parc ne soit mise en œuvre du fait de cette mise à disposition.

Sur le 13^e objet à l'ordre du jour : Patrimoine : Acquisition de l'ancien quai de déchargement – place de la Gare – Décision

D'annuler la délibération du conseil communal du 28 février 2005 décidant du principe d'expropriation pour cause d'utilité publique du bien dénommé ancien quai de déchargement sis à Anderlues place de la Gare. Le PCA sera revu à cet effet. Le propriétaire devra réaliser les travaux de rénovation dans un délai de trois ans.

Sur le 14^e objet à l'ordre du jour : Patrimoine : Aliénation de plusieurs parcelles de terrain communal – Décision

Le terrain communal sis à Anderlues, impasse Court Mouchon, d'une contenance d'après cadastre de 14 ares 53 ca, cadastré Son D n° 623a, sera vendu à X au prix de 40.000 euros (quarante mille euros). La vente sera réalisée par voie de gré à gré. Monsieur HAYOT Jean, Notaire à Anderlues, sera chargé de la passation de l'acte. Le Bourgmestre et le Secrétaire communal seront chargés de la signature de l'acte. Le projet d'acte ci-annexé est approuvé. Le produit de la vente sera versé en recettes à l'article 620/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2006. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.

Le terrain communal sis à Anderlues, impasse Bouchenies, d'une contenance d'après cadastre de 06 ares, cadastré Son D n° 661a, sera vendu à X au prix de 13.000 euros (treize mille euros). La vente sera réalisée par voie de gré à gré. Monsieur HAYOT Jean, Notaire à Anderlues, sera chargé de la passation de l'acte. Le Bourgmestre et le Secrétaire communal seront chargés de la signature de l'acte. Le projet d'acte ci-annexé est approuvé. Le produit de la vente sera versé en recettes à l'article 620/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2006. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en

attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.

Le terrain communal sis à Anderlues, rue Lecomte, 5, d'une contenance d'après mesurage de 9 ares 96 ca, paraissant cadastré Son D n°200g et 200m, sera vendu à X au prix de 14.442€. Le produit de la vente sera versé en recettes à l'article 124/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2006. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.

Sur le 1^{er} point supplémentaire à l'ordre du jour : Organisation par le Conseil communal d'un débat sur la peste brune - Décision

Un débat public sur le réveil de la bête immonde « l'extrême droite » sera organisé. Une rencontre rassemblant les différents groupes politiques sera mise sur pied afin de définir les modalités de l'organisation.

Mr le Président propose ensuite un point d'urgence. L'urgence est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Sur le 1^{er} point d'urgence ajouté à l'ordre du jour : Acquisition de l'ancienne gendarmerie – Décision de principe

De faire offre à 147.000 euros (cent quarante-sept mille euros) à l'occasion de la vente publique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, logement, garages et terrain, l'ensemble cadastré section E 248 f pour 26 ares 60 ca. Mrs TISON Philippe et/ou DEVREEZE Freddy Echevins sont mandatés pour représenter l'Administration communale d'ANDERLUES à l'occasion de vente du bien précité.